



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2495

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire des Communes de Lyon, Corbas, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Mions, Solaize et Givors - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2495**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire des Communes de Lyon, Corbas, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Mions, Solaize et Givors - Exercice 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics. L'article L 1411-3 du CGCT précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié de manière monopolistique à Gaz réseau distribution de France (GRDF) a pour objet la concession du réseau de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon. Ce contrat a été conclu pour une durée de 25 ans le 29 mars 1994 et se terminera le 30 mars 2019.

La compétence de la Métropole de Lyon concerne également les concessions de distribution de gaz des Villes de Corbas, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Mions, Solaize, Givors, étant précisé qu'au 1er janvier 2017, la Métropole a transféré l'exercice de cette compétence sur ces territoires au Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy).

La délibération et l'avis de la CCSPL portent sur l'intégralité des Communes précitées.

L'activité de distribution a pour objet l'acheminement du gaz, le développement, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement du réseau de gaz, comprenant les postes de détente, les canalisations basses et moyennes pressions, les branchements ainsi que les compteurs.

Les rapports du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2016 comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et les rapports d'activité et de qualité de service pour chaque Commune.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur un exercice, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2016 sur la Ville de Lyon. Il convient de noter que les informations présentées pour l'exercice 2015 sont des données retraitées. En effet, à la suite d'une erreur d'affectation comptable (charges non prises en compte à l'échelle de la concession), un retraitement du compte d'exploitation a été effectué.

I - Données financières des exercices 2015-2016 (en k€) pour GRDF sur le territoire de la Ville de Lyon

En K€	2015 (données corrigées)	2016	Évolution 2015/2016	
			En %	Tendance
charges	37 577	37 839	+ 0,7	↗
produits	33 970	36 131	+ 6,4	↗

Avec un total de 37 839 k€, les charges sur l'exercice 2016 sont plutôt stables sur la période.

En parallèle, il faut constater une augmentation des produits par rapport à 2015 de l'ordre de + 6.4 %. Cette augmentation est due à un impact climatique positif sur le résultat de la concession (hiver plus froid qu'en 2015).

La redevance annuelle versée à la Métropole de Lyon par le délégataire en 2016, pour la concession de la ville de Lyon, s'élève à 190 300 €

II - Données d'activité sur les 2 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés) sur le territoire de la Ville de Lyon

	2015	2016	Évolution 2015/2016	
			En %	Tendance
nombre d'abonnés	143 342	141 875	- 1,0	↘
consommation (GWh)	2 417	2 567	+ 6,2	↗

Le nombre d'abonnés diminue légèrement entre 2015 et 2016 pour la concession.

Le volume d'énergie vendue augmente. En effet, l'année 2016 a été légèrement plus froide et les nouveaux clients sont des plus gros consommateurs.

Au niveau de la qualité de service, il est observé une augmentation du nombre d'incidents dus aux manipulations d'anciennes canalisations lors du déploiement des compteurs gazpar. Le taux de respect des délais de raccordement est en baisse, passant de 95 % à 80 %. Le taux de respect des délais de réponse aux demandes des fournisseurs augmente légèrement sur la période, passant de 93,7 % à 94,1 %.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire GRDF sur l'exercice 2016 sont :

- une hausse des produits,
- une stabilisation des charges,
- un commencement de déploiement du compteur gazpar en mars 2016.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2016 produit par la société Gaz réseau distribution de France (GRDF) au titre de la délégation de service public pour la distribution de gaz sur le territoire des Communes de Lyon, Corbas, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Mions, Solaize, Givors.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.

.